

Made in Québec

La doctrine industrielle de la liberté nationale.

Les États modernes se trouvent exposés à une série de vulnérabilités inédites. Les crises logistiques récentes, qu'il s'agisse de blocages portuaires ou de pénuries de semi-conducteurs, ont montré que même les économies les plus avancées subissent leurs approvisionnements plutôt qu'elles ne les maîtrisent. Les événements climatiques extrêmes perturbent simultanément la production et la distribution, révélant l'insuffisance des chaînes globales à absorber les chocs. Dans ce contexte, le Québec, dans sa configuration actuelle, ne choisit pas ses approvisionnements et en subit les conséquences, dépendant de décisions prises hors de son territoire.



Depuis toujours, le Québec a utilisé ses leviers économiques comme instrument d'affirmation collective. La nationalisation de l'électricité a illustré que la puissance industrielle peut servir directement la souveraineté politique. Dans une trajectoire vers l'indépendance, l'État québécois doit maîtriser les flux matériels et les technologies pour que l'indépendance ne reste pas une indépendance « *de papier* ». La rencontre entre l'ambition politique et la réalité industrielle constitue ainsi le terrain où se construit la liberté effective.

Le « *Made in Québec* » comme norme d'État pourrait s'affirmer, dans une trajectoire vers l'indépendance, comme une décision de structure. Il organiserait la puissance publique afin que chaque dollar dépensé consolide la capacité collective. La commande gouvernementale, par son ampleur et sa régularité, pourrait façonner le tissu industriel et technologique, exactement comme un grand chantier modèle la ville qui l'accueille.

Le droit international ne constitue pas une garantie absolue, mais il définit le terrain de la légitimité diplomatique. Il est sujet aux rapports de force, notamment face à des puissances comme les États-Unis qui ignorent parfois les règles, mais il fournit un cadre permettant au Québec de justifier ses politiques. Les accords commerciaux proscrirent les préférences nationales explicites, mais chaque État conserve le droit de protéger ce qui touche à ses besoins vitaux. L'article XXI du GATT stipule qu'« *Nothing in this Agreement shall be construed to prevent any contracting party from taking any action which it considers necessary for the protection of its essential security interests.* » -- General Agreement on Tariffs and Trade, Article XXI, (1994). Ce mécanisme n'est pas un bouclier magique, mais il offre un argument diplomatique essentiel : il permet au Québec de fonder ses exigences en matière de santé, d'énergie et de numérique sur des standards internationaux, rendant les représailles commerciales plus difficiles à justifier pour ses partenaires.

Dans la pratique, cette disposition offre une marge de manœuvre, bien que les panels de l'OMC puissent examiner si la mesure est invoquée de bonne foi. Un Québec souverain pourrait donc fixer des exigences techniques strictes pour ses infrastructures énergétiques, ses réseaux numériques ou ses chaînes d'approvisionnement médicales, afin de protéger la collectivité. En imposant des normes d'empreinte carbone, de cybersécurité et d'interopérabilité adaptées aux spécificités locales, la souveraineté juridique pourrait ainsi se traduire par un pouvoir concret et défendable.

La commande publique de rupture consiste à utiliser le budget de l'État pour créer des produits qui n'existent pas encore. Le premier marché signifie que l'État accepte d'être le premier client test d'une innovation québécoise. La puissance publique formulerait des besoins ambitieux et absorberait le risque initial qui freine l'innovation, favorisant l'émergence de champions nationaux. Comme le souligne Mariana Mazzucato (économiste) : « *The state does not just fix market failures, it can actively shape and create markets.* » -- Mariana Mazzucato, *The Entrepreneurial State: Debunking Public vs. Private Sector Myths*, (2013). Elle deviendrait ainsi un moteur de marchés nouveaux et établirait une fondation industrielle pour les secteurs émergents.

Les champions nationaux se concentreraient sur la santé et l'agroalimentaire. Produire nos médicaments essentiels garantirait l'autonomie face aux pénuries. Les serres de haute technologie permettraient de sécuriser l'autonomie alimentaire. Ces entreprises, soutenues par la commande publique, atteindraient une masse critique tout en conservant leur propriété intellectuelle grâce à la golden share, un droit de veto spécial que l'État garde pour empêcher qu'une entreprise stratégique soit vendue à des étrangers.

L'efficacité économique est immédiatement perceptible. Supposons un contrat étranger à 100 millions et une offre locale à 110 millions. Si 85 % du contrat étranger correspondent à une production hors territoire, 85 millions quittent l'économie québécoise, ne laissant que 15 millions soumis à fiscalité locale. À un taux combiné de 35 % qui additionne l'impôt de l'entreprise et celui payé par les employés sur leurs salaires, le retour fiscal atteint à peine 5,25 millions.

Un exemple concret illustre l'importance du siège social dans la captation de valeur et d'innovation. EXFO, leader québécois en télécommunications, conserve ses emplois à haute valeur ajoutée (direction, ingénierie, droit) au siège social à Québec et réinvestit environ 15 % à 20 % de ses revenus en Recherche et Développement localement. À l'inverse, une entreprise étrangère génère des profits et des investissements de recherche qui quittent le territoire pour chaque contrat. Le Québec perd non seulement l'impôt sur les profits, mais aussi la capacité d'innover pour le futur. La commande publique doit donc prioriser les entreprises qui gardent leur « *cerveau* » au Québec pour maximiser le retour fiscal et technologique.

Dans le scénario local, environ 80 % des 110 millions constituent de la valeur ajoutée réellement captée au Québec, soit 88 millions versés en salaires, achats locaux et profits réinvestis. Avec le même taux, près de 30,8 millions reviennent directement aux finances publiques. Même en tenant compte d'éventuelles variations liées à l'inflation ou à la pression sur la compétitivité, la dépense locale génère un rendement comptable solide et systémique. Chaque dollar investi circule, est imposé et alimente l'innovation. Le rendement sur la dépense se situe de manière réaliste entre 30 et 40 %. Acheter local devient un investissement concret et mesurable, qui sécurise durablement une capacité de production.

Cette logique renforce l'autonomie et la résilience. Les crises climatiques, les tensions géopolitiques et les ruptures logistiques mettent en évidence la vulnérabilité d'un État qui ne contrôle ni ses infrastructures numériques ni ses approvisionnements critiques. Maintenir des capacités locales pour les médicaments essentiels, l'énergie et les plateformes de données constitue une véritable police d'assurance nationale. Le coût d'une production domestique plus élevée se justifie pleinement par la sécurité qu'elle procure : pénuries évitées, continuité des services assurée, dépendance étrangère réduite. La commande publique devient un instrument de protection autant qu'un levier économique déterminant.

La souveraineté matérielle, comprenant les usines, les brevets et les compétences, pourrait ainsi se traduire directement en souveraineté politique. Un État capable de produire, de maîtriser ses technologies et de soutenir ses champions nationaux n'aurait plus besoin de demander la permission pour exister sur la scène internationale. La liberté politique pourrait alors se nourrir de cette autonomie concrète.

Jean-Jacques Rousseau rappelait :

« *L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté.* » -- Jean-Jacques Rousseau, Du contrat social, (1762).

Posséder ses leviers industriels signifie pouvoir décider, protéger et créer sans contraintes extérieures. La réussite économique et technologique n'est pas seulement mesurable, elle est éprouvée et vécue. Chaque innovation locale, chaque contrat public, chaque infrastructure critique devient la preuve tangible d'une autonomie réelle. Le « *Made in Québec* » est l'outil concret de la liberté.

Louis-Martin Carrière